

SANTÉ, COVID-19

## Centre de vaccination de Chaville, Sèvres et Ville-d'Avray : réouverture mardi 24 août

Le virus circule encore à ce jour. Pour stopper la pandémie, retrouver une vie normale et se protéger contre le Covid-19, vaccinez-vous. Après quelques jours de fermeture liée à la période estivale, le centre de vaccination mutualisé de Chaville, Sèvres et Ville-d'Avray a rouvert ses portes mardi 24 août à l'Atrium. Réservez dès maintenant votre créneau.

Mis en ligne le 24 août 2021



Mise à jour : vendredi 27 août 2021 à 10h

Réouverture du centre de vaccination mutualisé de Chaville, Sèvres et Ville-d'Avray mardi 24 août, réservez dès maintenant votre rendez-vous !

## ⇒ Les chiffres clés



41 300 doses de vaccin Pfizer administrées entre le 20 avril et le 30 juillet 2021

CATÉGORIE DE PERSONNEL	NOMBRE DE PERSONNES
Volontaires pour l'accueil et le travail administratif	100
Médecins	70
Infirmiers	60
Pharmaciens	15
Sages-femmes	7
Étudiants en médecine	5
Vétérinaire	1
Dentiste	1



*Un grand merci à l'ensemble du personnel assurant le bon fonctionnement du centre !*

Les professionnels de santé en exercice ou à la retraite, ainsi que les personnels administratifs maîtrisant l'outil informatique sont les bienvenus pour assurer le bon fonctionnement du centre de vaccination. Merci de contacter la mairie au 01 41 15 40 00 ou **via la page Facebook de la Ville de Chaville**

## ⇒ Comment prendre rendez-vous ?

La prise de rendez-vous est obligatoire. Merci de ne pas vous présenter au centre de vaccination sans rendez-vous.

- > Par Internet : Doctolib ou le site Sante du gouvernement
- > Par téléphone : 01 84 76 13 95. Du lundi au vendredi de 9h à 13h (répondeur l'après-midi et le week-end)

Pour une gestion optimale des doses, merci d'honorer vos RDV ou de les annuler.



*Merci de vous munir de votre carte d'identité et de votre carte vitale lors du rendez-vous. N'oubliez pas votre masque !*

## ⇒ Qui peut se faire vacciner ?

La vaccination est désormais ouverte à toute personne âgée de 12 ans et plus.

L'autorisation d'un des parents exerçant l'autorité parentale et l'accord oral de l'adolescent lors de l'injection sont toutefois nécessaires.

### • Les bénéfices de la vaccination des adolescents

La vaccination permet la réduction des risques liés à la contamination et au développement de formes graves de la maladie, quel que soit l'âge de la personne vaccinée.

- > Si les jeunes développent plus rarement des formes graves du Covid-19, leur vaccination est nécessaire pour limiter les risques de transmission du virus et essentielle pour atteindre le plus rapidement possible l'immunité collective.
- > Grâce à la vaccination, les plus jeunes auront moins de risque de tomber malades et éviteront les risques de développer des formes graves de Covid-19 dites "Covid long".
- > Et surtout, ils retrouveront une vie normale, sans écoles fermées, avec des sorties, du sport, de la culture et des interactions sociales.

## ⇒ La vaccination des 12-15 ans

- > La présence d'un des parents/représentant légal de rattachement, est recommandée mais n'est pas obligatoire.
- > L'autorisation d'un seul parent/représentant légal de rattachement, est obligatoire.

## ⇒ La vaccination des 16-17 ans

- > La présence d'un des parents/représentant légal de rattachement, est recommandée mais n'est pas obligatoire.
- > Aucune autorisation parentale n'est nécessaire.

### • Les documents à présenter lors de la vaccination

- > La carte vitale d'un des parents exerçant l'autorité parentale et sur laquelle le mineur est affilié, ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale d'un des parents/représentant légal de rattachement (même pour les jeunes de + 16 ans qui possèdent 1 carte vitale)
- > Pour les 12-15 ans : présentation de l'autorisation parentale de vaccination

## • Plus d'infos sur la vaccination

Le site de la Ville de Chaville n'a pas vocation à se substituer aux sites officiels du gouvernement, qui publient des informations complètes et actualisées sur tous les aspects de l'épidémie de Covid-19. Nous nous invitons à les consulter régulièrement.

- > [Info coronavirus : le site du gouvernement](#)
- > [Le ministère des Solidarités et de la Santé](#)
- > [La Haute Autorité de Santé](#)
- > [Vaccination Info Service](#)
- > [Santé publique France](#)

Qu'est-ce qu'un vaccin ? Le Pr Alain Fischer répond à vos questions



Vue plan ▾

## TÉLÉCHARGER



[Autorisation parentale dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19 - \(348 Ko\)](#)



☰ RETOUR À LA LISTE





VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires  
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
*Fermeture le mardi matin*  
*Vendredi fermeture à 16h30*  
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS